

Le 1^{er} octobre 2025

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, mercredi, le 1^{er} octobre 2025, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-10-233 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption procès-verbaux
 - 8 septembre 2025
5. Comptes à accepter
 - Septembre 2025
6. Adoption de règlement – Règlement no 428-2025 modifiant le règlement no 418-2024 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2025.
7. Demande dérogation mineure – 2146, rang 4 – Lot 6 622 790 – Matricule 0802-50-9660

8. Emprunt temporaire – Règlement no 421-2025 concernant le paiement de la part contributive de la municipalité à l'égard d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux comportant une dépense de 372 737 \$ et un emprunt du même montant remboursable sur 20 ans – Règlement no 423-2025 concernant un emprunt de 474 829 \$ pour des travaux de réfection de la 16^e Rue – Règlement no 425-2025 concernant un emprunt de 490 000 \$ pour l'achat d'un camion-citerne
9. Cession 13^e Rue – Construction Linière Inc. – Entente relative à des travaux municipaux
10. Désignation des signataires – Cession 13^e Rue – Construction Linière Inc. – Entente relative à des travaux municipaux
11. Entente virée 9^e Rue Ouest – Lot 5 193 804
12. Renouvellement contrat Mme Lucie Gilbert, directrice aux loisirs
13. Démission Mme Audrey Poulin-Grenier, technicienne en loisirs
14. Démission M. Éric Lebel, chef d'équipe travaux publics
15. Augmentation salariale 2026 – Brigadières scolaires
16. Offre de services – Formule RP – Liquide traitement des abrasifs
17. Offre de services – Sel Warwick – Sel à glace
18. Offre de services – Structures TRL Fondations – Dalle Dek hockey
19. Demande de prix – Veilleux et fils – Déportation panneau de contrôle
20. Demande de prix – Plomberie S.M. – Abreuvoirs avec remplisseur de bouteilles
21. Demande de prix – Industrie Fabco Inc. – Abribus
22. Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud – Budget 2026
- ~~23. Tour de Beauce 2026 – Autorisation Reporté~~
24. MTQ – Programme d'aide à la voirie locale sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Dossier GRU96682-29057(12)-20250415-024
25. MTQ – Programme d'aide à la voirie locale sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Dossier PZR46632-29057(12)-20250415-024
26. Rapports des comités
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 25-10-234 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 25-10-235 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de septembre 2025 soient acceptés selon les chèques M2500448 et M2500449, C2500450 à C2500489 et L2500315 à L2500378 pour un déboursé total de 1 080 245.13 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 428-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 418-2024 CONCERNANT UNE AIDE À LA MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES 2025

- 25-10-236 Considérant que le conseil souhaite augmenter le nombre de demandes admissibles à l'aide financière pour l'année 2025;

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 8 septembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 428-2025 modifiant le règlement 418-2024 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2025.

DEMANDE DÉROGATION MINEURE – 2146, RANG 4 – LOT 6 622 790 – MATRICULE 0802-50-9660

Nature et effet

- 25-10-237 La dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une maison avec un angle de 65° par rapport au rang 4 alors que le règlement de zonage no 148-06, à l'article 2.7, précise que la façade principale d'un bâtiment doit être parallèle à la rue (face à la rue) à l'exception d'une implantation sur un terrain riverain.

Identification du site concerné

Lot 6 622 790 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 6 622 790 afin d'autoriser l'implantation d'une résidence à 65° par rapport au rang 4.

EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NO 421-2025
CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA PART CONTRIBUTIVE DE LA
MUNICIPALITÉ À L'ÉGARD D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR
LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX COMPORTANT UNE
DÉPENSE DE 372 737 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT
REMBOURSABLE SUR 20 ANS – RÈGLEMENT NO 423-2025
CONCERNANT UN EMPRUNT DE 474 829 \$ POUR DES TRAVAUX
DE RÉFECTION DE LA 16^E RUE – RÈGLEMENT NO 425-2025
CONCERNANT UN EMPRUNT DE 490 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN
CAMION-CITERNE

- 25-10-238 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise l'ouverture d'un emprunt temporaire ainsi que les déboursés, pour un montant maximum de 1 337 566 \$ autorisé par les règlements d'emprunt no :

421-2025	372 737 \$
423-2025	474 829 \$
425-2025	490 000 \$

Que l'emprunt se fasse à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, et que le maire en poste au moment de la signature, M. Alain Dumas, pro-maire, Mme Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, et Mme Caroline Lacombe, directrice générale adjointe, soient autorisés à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à cet emprunt temporaire.

Cette résolution abroge les résolutions 25-09-225 et 25-09-226.

**CESSION 13^E RUE – CONSTRUCTION LINIÈRE INC. – ENTENTE
RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

25-10-239 ATTENDU l'entente relative à des travaux municipaux signée avec Construction Linière Inc;

ATTENDU la réception provisoire faite le 5 septembre 2025 où étaient présents le promoteur, WSP, l'entrepreneur ainsi que les représentants de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité accepte la réception provisoire des travaux;

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière accepte la cession à titre gratuit de la 13^e Rue, lot 5 989 982, par Construction Linière Inc. aux conditions décrites dans l'entente relative à des travaux municipaux signée le 13 août 2025 et que la municipalité paie les frais de notaire.

**DESIGNATION DES SIGNATAIRES – CESSION 13^E RUE –
CONSTRUCTION LINIÈRE INC. – ENTENTE RELATIVE À DES
TRAVAUX MUNICIPAUX**

25-10-240 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le maire en poste au moment de la signature, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la cession à titre gratuit de la 13^e Rue, lot 5 989 982, par Construction Linière Inc.

ENTENTE VIRÉE 9^E RUE OUEST – LOT 5 193 804

25-10-241 ATTENDU que la municipalité se doit de fournir un endroit sécuritaire où peuvent se virer les camions de déneigement, de cueillette d'ordures et du recyclage dans les rues cul de sac;

ATTENDU que le propriétaire du lot 5 193 804 autorise la municipalité à réaliser des travaux sur son terrain afin d'y aménager une virée.

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on autorise le maire en poste au moment de la signature, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, à signer une entente avec le propriétaire du lot 5 193 804 afin d'autoriser les travaux d'aménagement d'une virée sur son terrain et d'y décrire les conditions d'utilisation ainsi que la durée.

RENOUVELLEMENT CONTRAT MME LUCIE GILBERT, DIRECTRICE AUX LOISIRS

- 25-10-242 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que le maire en poste au moment de la signature soit autorisé à signer la nouvelle entente de travail de Mme Lucie Gilbert, directrice aux loisirs, selon les conditions entendues.

DÉMISSION MME AUDREY POULIN-GRENIER, TECHNICIENNE EN LOISIRS

- 25-10-243 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte la démission de Mme Audrey Poulin-Grenier, technicienne en loisirs à temps partiel, en date du 12 septembre 2025. Nous remercions Mme Poulin-Grenier pour son implication dans le service des loisirs de la municipalité dans la dernière année.

DÉMISSION M. ÉRIC LEBEL, CHEF D'ÉQUIPE TRAVAUX PUBLICS

- 25-10-244 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte la démission de M. Éric Lebel du poste de chef d'équipe des travaux publics qu'il occupait depuis novembre 2023. Cette démission est effective à partir du 6 octobre 2025. Nous remercions M. Lebel pour son dévouement dans ce poste et lui souhaitons une belle continuité au sein du service des travaux publics.

AUGMENTATION SALARIALE 2026 – BRIGADIÈRES SCOLAIRES

- 25-10-245 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on accorde une augmentation salariale de 1 \$/h aux brigadières scolaires, et ce, effectif au 1^{er} janvier 2026. Les augmentations salariales des années subséquentes suivront celles prévues à la convention collective des employés syndiqués.

OFFRE DE SERVICES – FORMULE RP – LIQUIDE TRAITEMENT DES ABRASIFS

- 25-10-246 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter l'offre de services datée du 30 septembre 2025, présentée par Formule RP, pour la transformation des abrasifs avec le liquide XTRAGRIP, au coût de 13.53\$/TM.

OFFRE DE SERVICES – SEL WARWICK – SEL À GLACE

- 25-10-247 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d'accepter l'offre de services, datée du 11 septembre 2025, présentée par Sel Warwick, pour la fourniture de sel à glace en vrac pour la saison hivernale 2025-2026, au coût de 85\$/TM si on va le chercher ou 112\$/TM livré.

OFFRE DE SERVICES – STRUCTURES TRL FONDATIONS – DALLE DEK HOCKEY

- 25-10-248 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement d'accepter l'offre de services datée du 8 novembre 2024, présentée par Structures TRL Fondations, pour la dalle du Dek hockey, au coût de 100 419.17 \$ taxes incluses.

**DEMANDE DE PRIX – VEILLEUX ET FILS – DÉPORTATION
PANNEAU DE CONTROLE**

- 25-10-249 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter l'offre de Veilleux et fils, datée du 8 septembre 2025, pour la fourniture du matériel électrique pour le déplacement du panneau de contrôle d'eau potable à l'usine de filtration, au coût de 7 054.82 \$ taxes incluses.

**DEMANDE DE PRIX – PLOMBERIE S.M. – ABREUVOIRS AVEC
REMPLEUSEUR DE BOUTEILLES**

- 25-10-250 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter l'offre de Plomberie S.M., datée du 11 septembre 2025, pour la fourniture et l'installation de trois abreuvoirs avec remplisseur de bouteilles qui seront installés près du bâtiment au terrain de soccer et du terrain de baseball ainsi que dans l'aréna près des chambres de bain, au coût de 11 000 \$ plus taxes. Pour ce projet, la municipalité bénéficiera d'une aide financière de 7 141 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux projets environnementaux.

DEMANDE DE PRIX – INDUSTRIE FABCO INC. – ABRIBUS

- 25-10-251 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter l'offre d'Industrie Fabco Inc., datée du 18 septembre 2025, pour la fourniture d'un abribus avec banc, au coût de 14 601.83 \$ taxes incluses. Cet abribus sera installé à la traverse d'écoliers sur la route du Président-Kennedy.

Pour ce projet, le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin nous accorde une contribution de 5 000 \$ et la ministre des Affaires municipales en poste en 2024, Mme Andrée Laforest, nous a également accordée une aide financière de 2 000 \$.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ BEAUCE-SUD – BUDGET 2026

- 25-10-252 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on accepte le budget 2026 de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et que l'on accepte de payer la quote-part de 224 915 \$.

MTQ – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – DOSSIER GRU96682 – 29057 (12) – 20250415-024

- 25-10-253 ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce.

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Steven Lebel appuyée par Mme Bianca Perreault il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière approuve les dépenses d'un montant de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**MTQ – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET :
PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU
SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) – DOSSIER PZR46632 – 29057 (12) –
20250415-024**

25-10-254 ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de : 14 478 \$

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Jean-Denis Paquet appuyée par M. Alain Dumas il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière approuve les dépenses d'un montant de 14 478 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-10-255 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 43.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 17 novembre 2025, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/Greffière-trésorière